



Ville de  
**MONTGERON**

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE  
CODE POSTAL 91230

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
**MAIRIE DE MONTGERON**  
CONSEIL MUNICIPAL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

OBJET : **N°23/18**  
**Fixation de la règle des amortissements au prorata temporis et validation de la fongibilité des crédits – M57**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le onze du mois d'avril à 19h30, LE CONSEIL MUNICIPAL, convoqué le 31 mars 2023, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sylvie CARILLON, Maire

Le Maire, soussigné, certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché dans les délais légaux.

CONSEILLERS EN EXERCICE

Présents : Mme Sylvie CARILLON, Maire, Mme NICOLAS, M. GOURY, Mme DOLLFUS, M. CORBIN, Mme GARTENLAUB, M. LEROY, Mme RAUNIER, Mme PLECHOT, M. LE TADIC, Mme NOURRY, M. NOEL, M. FERRIER, Mme MOISSON, Mme DALAIGRE, Mme MORIN, M. MAGADOUX, Mme CARLOS, Mme TEIXEIRA, Mme BENZARTI, Mme TOUCHON, M. LE MEUR, Mme DE SOUZA, M. HACKERT, Mme CIEPLINSKI, M. CROS, Mme NADJI, M. VEYRAT, M. MILOSEVIC



Absents ayant donné procuration :

M. DUROVRAY ayant donné procuration à Mme CARILLON  
M. KNAFO ayant donné procuration à M. GOURY  
M. MATTENET ayant donné procuration à Mme NICOLAS  
M. SALL ayant donné procuration à M. CORBIN  
M. SOUMARE ayant donné procuration à Mme DOLLFUS  
Mme BILLEBAULT ayant donné procuration à Mme CIEPLINSKI

Mme DE SOUZA a été élue secrétaire de séance

**OBJET : FIXATION DE LA REGLE DES AMORTISSEMENTS AU PRORATA TEMPORIS ET VALIDATION DE LA FONGIBILITE DES CREDITS – M57**

Vu les articles L5217-10-6 et R2321-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n°22/71 du Conseil municipal du 21 novembre 2022 adoptant le référentiel budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023,

Vu l'avis de la Commission municipale permanente en date du 05 avril 2023,

**Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
À l'unanimité,**

**Abstentions :** M. HACKERT, Mme CIEPLINSKI, Mme BILLEBAULT

**APPROUVE** Les nouvelles durées d'amortissements pour les nouvelles immobilisations acquises à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 comme indiquées dans le tableau annexé.

**AUTORISE** La méthode d'amortissement linéaire au prorata temporis à compter de la date du mandat pour tous les biens acquis à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**DEROGE** A l'amortissement au prorata temporis pour les biens de faible valeur ainsi que ceux acquis par lot dont la valeur unitaire est inférieure à 1 000€ TTC.

**AUTORISE** Madame le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

**DIT** Que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

  
**Sylvie CARILLON**  
Maire de Montgeron  
Conseillère régionale d'Ile-de-France



Libellé	Compte	Durée d'amortissement	Exemples de dépenses	Compte d'amortissement associé
<b>Immobilisation de faible valeur</b>			<b>Biens de faible valeur : 1 000 €</b>	
	<b>20xx</b>		<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>280xx</b>
Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	202	10	Frais d'études, d'élaboration, modifications et de révisions des documents	2802
Frais d'études	2031	03	Toutes les études visant à la réalisation de travaux d'investissement Dans le cas contraire utiliser le compte 617 (Fonctionnement)	28031
Frais de recherche et de développement	2032	03		28032
Frais d'insertion non suivi de travaux	2033	05	Les frais de publication et d'insertion des appels d'offres dans la presse engagés de manière obligatoire dans le cadre de la passation des marchés publics (J.O., BOAMP...)	28033
	<b>204xx</b>		<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>2804xx</b>
Subvention Equipement - Biens mobiliers, Matériel, Etudes	204xx1	05	Biens mobiliers, Matériel, Etudes	2804xx1
Subvention Equipement - Bâtiments et installations	204xx2	15	Bâtiments et installations	2804xx2
Subvention Equipement - Projets infrastructures	204xx3	30	Projets infrastructures	2804xx3
	<b>2051</b>			<b>28051</b>
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires - Concessions et droits similaires	2051	02	Licences, Logiciels de gestion, Logiciels métiers,...	28051
	<b>211xx</b>		<b>Terrains</b>	
Terrains nus	2111	nc	Terrains nus (sans construction dessus)	
Terrains de voirie	2112	nc	Terrains de voirie ou en vue de réalisation de voirie	
Terrains bâtis	2115	nc	Terrains avec bâtiment	
Cimetières	2116	nc	Cimetières	
Autres terrains	2118	nc	Terrains agricoles arborés, aménagement de parking	
	<b>212x</b>		<b>Agencement et aménagement de terrains</b>	<b>282xx</b>
Plantations d'arbres et d'arbustes	2121	10	Plantations d'arbres et d'arbustes	28121
Autres agencements et aménagements	2128	10	Parcs et espaces verts	28128
	<b>213xx</b>		<b>Constructions</b>	<b>2813xx</b>
Constructions - Bâtiments administratifs	21311	nc	Bâtiments administratifs	
Constructions - Bâtiments scolaires	21312	nc	Bâtiments scolaires	
Constructions - Bâtiments sociaux et médicaux	21313	nc	Bâtiments d'hygiène et de santé	
Constructions - Bâtiments culturels et sportifs	21314	nc	Bâtiments culturels et Bâtiments sportifs	
Constructions - Équipements de cimetière	21316	nc	Equipements de cimetières (Construction de caveaux,...)	
Autres bâtiments publics	21318	nc	Autres bâtiments publics	
Autres bâtiments productif de revenus	21321	30		281321
Autres bâtiments privés	21328	nc		
Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments	21351	nc		
Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments	21352	nc		
Autres constructions	2138	10	Bâtiments légers et abris,...	28138